

Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées

**Rapport sur
l'EMTPH de
2010–2011**

Une version électronique de ce rapport est présentée sur le site Web
de Services à la famille et Consommation Manitoba à l'adresse :
www.gov.mb.ca/fs/index.fr.html.

Introduction	2
Contexte	2
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées conclue entre le Canada et le Manitoba	3
Principes de l'EMTPH	5
Exigences en matière d'obligation redditionnelle .	6
Composantes des programmes manitobains de l'EMTPH	9
Programmes de Services à la famille et Consommation	10
Programmes de santé	24
Programmes de Vie saine, Jeunesse et Aînés	38
Indicateurs sociaux	47
Conclusion.....	50

INTRODUCTION

Ce rapport sur l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) conclue entre le Canada et le Manitoba propose une description des activités dont les coûts étaient partagés dans le cadre de cette entente au cours de l'exercice 2010-2011. Sont également inclus les indicateurs sociaux de la participation au marché du travail tirés de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de 2009 menée par Statistique Canada pour le Manitoba.

L'EMTPH prévoit le transfert de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires pour divers programmes et services améliorant la participation économique des adultes handicapés en âge de travailler au marché du travail. Les programmes et les services admissibles au financement dans le cadre de l'EMTPH doivent tenir compte des défis spécifiques au marché du travail auxquels les personnes handicapées font face, ainsi que des besoins distincts de chaque personne handicapée pour déterminer l'ensemble des interventions nécessaires à la recherche, à l'obtention et à la conservation d'un emploi.

CONTEXTE

Le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires ont offert aux personnes handicapées de nombreux programmes d'aide au fil du temps. En 1997, l'entente sur la Réadaptation professionnelle des personnes handicapées prévoyait des mécanismes de financement des gouvernements fédéral et provinciaux visant à offrir des programmes complets de réadaptation professionnelle aux personnes handicapées.

Le 1^{er} avril 1998, l'entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) a remplacé l'entente sur la Réadaptation professionnelle des personnes handicapées. L'accord sur l'AEPH conclu entre le Canada et le Manitoba était une entente quinquennale de partage des coûts pour la période allant du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2003. L'AEPH mettait fortement l'accent sur l'emploi dans des programmes qui étaient financés pour aider les personnes handicapées. L'AEPH a été prolongée ensuite jusqu'au 31 mars 2004 pour permettre aux gouvernements de négocier l'entente qui lui succéderait. Le 1^{er} avril 2004, l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) a remplacé l'entente sur l'AEPH.

ENTENTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL VISANT LES PERSONNES HANDICAPÉES CONCLUE ENTRE LE CANADA ET LE MANITOBA

L'EMTPH conclue entre le Manitoba et le Canada est une entente de partage des coûts de deux ans entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2006. L'EMTPH a connu une série de prolongations et continuera jusqu'au 31 mars 2011. Elle donne les grandes lignes de l'accord de financement conclu entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour offrir des programmes et des services qui amélioreront la participation économique au marché du travail des adultes handicapés en âge de travailler, en les aidant à surmonter les obstacles à l'emploi.

Le nouveau Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées offre une plus grande flexibilité à l'égard des activités de financement et plus d'exigences en matière d'obligation redditionnelle qui mettent l'accent sur les résultats et la présentation de rapports destinés au public.

Domaines prioritaires à traiter

Conformément aux EMTPH, les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent déterminer eux-mêmes les programmes et services devant être financés dans leur territoire. Ceux-ci devront cependant respecter les domaines prioritaires suivants :

- Éducation et formation – L'amélioration de la scolarité de base et de la scolarité postsecondaire ainsi que des compétences liées au travail des personnes handicapées;
- Participation à l'emploi – L'amélioration de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail et de leur autonomie grâce à des activités liées à l'emploi;
- Occasions d'emploi – L'accroissement de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des emplois pour les personnes handicapées, en partenariat avec les entreprises et le reste de la population active;

- Connexion entre les employeurs et les personnes handicapées — Une plus grande sensibilisation au sujet des habiletés et de la disponibilité des personnes handicapées et le renforcement des connaissances de celles-ci sur les occasions qu'offre le marché du travail;
- Accroissement des connaissances — L'élargissement des connaissances qui permettent l'amélioration continue des mesures visant le marché du travail et des programmes destinés aux personnes handicapées.

Contribution fédérale

À l'origine, le gouvernement du Canada avait accepté de contribuer une somme égale à la moitié des dépenses engagées par le Manitoba pour offrir des programmes et des services conformément à l'EMTPH, jusqu'à un maximum annuel de 7 914 000 \$ pour la durée originale de l'Entente, soit deux ans.

Le budget fédéral de mars 2004 prévoyait un financement supplémentaire de 30 millions de dollars à l'échelle nationale, pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. À partir de 2004-2005, ce financement supplémentaire a été accordé en fonction du nombre d'habitants, après les déductions de fonds requises pour un budget de financement de base de 1 250 000 million de dollars pour les provinces et les territoires les plus petits (Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut).

Ce nouveau financement fournissait une somme supplémentaire de 1 051 000 \$ pour le Manitoba, faisant passer la contribution fédérale de 7 914 000 \$ à 8 965 000 \$ par an.

PRINCIPES DE L'EMTPH

Les EMTPH sont fondées sur les principes suivants :

- Les personnes handicapées doivent être pleinement intégrées dans la vie économique et sociale de notre pays, et pour cela elles doivent surtout participer avec succès au marché du travail. En obtenant et en conservant un emploi intéressant, les personnes handicapées deviendront plus autonomes et pourront réussir à s'intégrer.
- Un ensemble d'approches diverses est nécessaire pour soutenir les personnes handicapées et les employeurs afin d'améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées.
- Les personnes handicapées doivent avoir accès aux programmes d'emploi réguliers et ciblés afin de pouvoir participer avec succès au marché du travail.
- Les soutiens liés à l'emploi et les soutiens en milieu de travail sont essentiels à la réussite des personnes handicapées sur le marché du travail.
- Les soutiens et les services doivent être individualisés, holistiques, liés à d'autres systèmes de soutien, faciles d'accès, transférables au moment des diverses transitions de la vie, opportuns et inclusifs.
- La collaboration et le partenariat entre les gouvernements, les personnes handicapées, les organismes communautaires, les entreprises, les syndicats, les Autochtones, les Métis et les Inuits, et d'autres intervenants sont essentiels au succès d'une stratégie du marché du travail globale.
- Le présent cadre est fondé sur l'obligation redditionnelle et l'établissement de rapports à l'intention du public pour faire état des résultats et pour orienter l'élaboration des programmes et des politiques.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'OBLIGATION REDDITIONNELLE

Les gouvernements reconnaissent le rôle important que joue l'obligation redditionnelle dans une démarche à long terme efficace qui nous permette d'atteindre leur objectif commun en ce qui a trait à l'amélioration de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail. L'EMTPH mettant l'accent sur l'obligation de rendre compte aux intervenants et à la population, une de ses principales composantes est le cadre redditionnel, qui comprend les éléments suivants :

- les comptes rendus sur les indicateurs de programme;
- les comptes rendus sur les indicateurs sociaux;
- l'évaluation.

Le cadre multilatéral de l'EMTPH exige que les mécanismes d'obligation redditionnelle et d'évaluation permettent des approches quantitatives et qualitatives et qu'ils soient axés sur la modification de la situation professionnelle et du profil d'employabilité des participants aux programmes.

Indicateurs de programme

L'EMTPH exige que le gouvernement fasse un rapport annuel sur les programmes et les services financés dans ce cadre pour faire état des activités qui ont été entreprises afin d'améliorer la situation de l'emploi des personnes handicapées. Les indicateurs de programme comprennent :

- le nombre de personnes qui participent activement aux programmes;
- le nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme;
- le nombre de personnes qui ont accompli des progrès dans leurs interventions;
- le nombre de personnes qui ont trouvé un travail après avoir participé au programme;
- le nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle.

Chaque secteur de programme vise à concevoir des mécanismes de suivi de ces indicateurs. En conséquence, il est possible de compter les participants plus d'une fois s'ils reçoivent les services de plus d'un programme.

Indicateurs sociaux

L'EMTPH exige aussi que le gouvernement fasse un rapport annuel sur les indicateurs sociaux de la participation des personnes handicapées au marché du travail. Les indicateurs sociaux comprennent :

- le taux d'emploi;
- le revenu d'emploi;
- le niveau de scolarité.

Évaluation

Les activités d'évaluation visent à mesurer les effets à long terme ainsi que les répercussions et les résultats qualitatifs des programmes et services pour les personnes handicapées admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH.

Conformément au nouveau cadre multilatéral de l'EMTPH, le gouvernement fédéral a accepté de financer entièrement une évaluation-pilote des programmes de l'AEPH et de l'EMTPH du Manitoba. L'évaluation-pilote a permis de mesurer la justification et la pertinence des programmes de l'AEPH et de l'EMTPH par rapport aux besoins des personnes handicapées, d'examiner les processus de conception et de prestation des services et d'évaluer dans quelle mesure ces derniers sont conformes aux pratiques exemplaires. Le rapport sur l'évaluation sommative de l'AEPH et de l'EMTPH a été achevé en juin 2010 et sera affiché sur le site www.rhdcc.gc.ca/fra/publications_ressources/evaluation/index.shtml.

Les activités d'évaluation que le Manitoba va entreprendre dans l'avenir incluent les suivantes : l'examen des résultats de l'emploi et des économies de coûts pour les prestataires de l'Aide à l'emploi et au revenu qui ont reçu un soutien d'un bureau de placement financé par le Programme d'emploi-habilités; l'évaluation de l'Allocation de mérite

pour le travail bénévole en ce qui concerne la mise en œuvre de cette allocation et le nombre de prestataires de l'Aide à l'emploi et au revenu qui quittent un poste de bénévole pour un emploi; l'analyse des résultats du Programme d'emploi-habilités dont le suivi a été fait au moyen de formulaires analysables d'ouverture et de fermeture. De plus, l'inclusion du Programme d'emploi-habilités au système intégré de suivi des cas et des finances inFact a été approuvée, ce qui permet d'augmenter la capacité de faire le suivi des renseignements sur les participants, les données démographiques, l'admissibilité au programme et les plans de services financiers, et de rédiger un rapport à leur sujet.

COMPOSANTES DES PROGRAMMES DE L'ENTENTE CANADA-MANITOBA SUR L'EMTPH

Les trois ministères à coûts partagés en vertu de l'EMTPH qui offrent des services axés sur l'emploi pour aider les participants handicapés admissibles à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à conserver un emploi sont

- **Services à la famille et Consommation Manitoba** - Pour les adultes ayant une déficience mentale, physique ou psychiatrique, ou des troubles d'apprentissage;
- **Santé Manitoba** – Pour les adultes ayant une déficience psychiatrique.
- **Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba** – Pour les adultes ayant une dépendance à la drogue ou à l'alcool, et les étudiants handicapés.

Le tableau suivant fournit un sommaire des dépenses de 2010-2011 admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, par ministère :

EMTPH			
DÉPENSES D'ADMINISTRATION ET DE PRESTATION DES PROGRAMMES			
(EN MILLIERS DE DOLLARS)			
2010-2011			
Ministère	Administration	Programme	Total
Services à la famille et Consommation,	1 538,7	10 796,7	12 335,4
Santé	1 366,9	11 746,6	13 113,5
Vie saine, Jeunesse et Aînés	2 121,1	3 838,2	5 959,3
Total des dépenses	5 026,7	26 381,5	31 408,2
Contribution fédérale*	1 344,7	7 620,3	8 965,0
Contribution provinciale	3 682,0	18 761,2	22 443,2

Dans le cadre de ce rapport, les frais d'administration ne constitueront pas plus de 15 % de la contribution fédérale annuelle totale.

SERVICES À LA FAMILLE ET CONSOMMATION

Services à la famille et Consommation s'est engagé à améliorer la qualité de vie des Manitobains et Manitobaines en encourageant leur intégration sociale, économique et professionnelle. Le ministère fait tout son possible pour assurer le respect de la diversité, pour que les Manitobains et Manitobaines se sentent acceptés et valorisés, et pour qu'ils vivent avec dignité et en sécurité. Pour atteindre cet objectif, il s'associe aux communautés pour aider les enfants, les familles et les particuliers à s'épanouir pleinement au Manitoba.

Description des programmes et des services

Les programmes et les services financés par Services à la famille et Consommation Manitoba qui sont à coûts partagés en vertu de l'EMTPH sont notamment : le Programme d'emploi-habilités, les Services de suivi des Services de jour, d'autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu, le Programme d'incitation au travail de l'Aide à l'emploi et au revenu, les initiatives emploi *Habilités* et les programmes de soutien en milieu de travail (Supported Employment Programs).

Programme d'emploi-habilités

Le Programme d'emploi-habilités offre une vaste gamme de services axés sur l'emploi pour aider les adultes handicapés à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à le conserver afin d'accroître leur autonomie et leur capacité de contribuer à la vie sociale et économique grâce à un emploi soumis à la concurrence.

Le Programme d'emploi-habilités est offert par des conseillers en orientation professionnelle dans les bureaux régionaux de Services à la famille et Consommation Manitoba, par les offices régionaux de la santé et par trois organismes désignés qui reçoivent un financement provincial pour offrir des services à des groupes précis de personnes handicapées. Les trois organismes désignés sont les suivants :

- **l'Institut national canadien pour les aveugles (Division du Manitoba)** – Cet organisme offre des évaluations professionnelles, de la formation, du counseling, des services de placement et des programmes d'adaptation à la vie quotidienne aux participants ayant une déficience visuelle;
- **l'Association canadienne des paraplégiques (ACP) (Manitoba) Inc.** – L'Association offre aux participants ayant des lésions de la moelle épinière des services d'orientation, d'évaluation, de formation professionnelle et de placement.
- la **Society for Manitobans with Disabilities (SMD) Inc.** – Cet organisme offre aux personnes ayant une incapacité physique ou auditive des services d'évaluation, d'orientation, de formation professionnelle et de placement.

Le Programme d'emploi-habilités achète aussi des services d'évaluation, de formation professionnelle, de placement, de transition de l'école au travail et de suivi de sept organismes d'emploi sans but lucratif. Ces organismes ont comme objectif commun d'aider les participants au Programme à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Chaque organisme a élaboré sa propre méthode pour atteindre ce but et vise un groupe de personnes handicapées distinct. Ces sept organismes sont les suivants :

- **Career Connections Inc.** – Cet organisme de Brandon fournit des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes de l'ouest du Manitoba qui souffrent d'une incapacité mentale, d'une déficience physique ou psychique, ou de troubles d'apprentissage.
- **Employment Preparation Centre** – Cet organisme de Winnipeg dirigé par la Society for Manitobans with Disabilities Inc. offre des services d'évaluation au travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui souffrent d'une déficience physique ou psychique ou de problèmes d'apprentissage dans les régions du centre, de l'est, du nord-ouest et du nord du Manitoba.
- **Network South Entreprises Inc.** – Cet organisme de Winnipeg fournit des évaluations au travail, de la formation au travail et des services de suivi aux personnes ayant une incapacité mentale.
- **Premier Personnel Corp.** – Cet organisme de Winnipeg offre des services de transition école-travail et de suivi aux personnes ayant une incapacité mentale.
- **Skills Unlimited's Sair Centre of Learning** – Cet organisme de Winnipeg offre des services d'évaluation du travail, de formation au

travail et de suivi aux personnes qui souffrent d'abord d'une déficience psychique ou de troubles d'apprentissage.

- **SCE Lifeworks Inc.** – Cet organisme de Winnipeg offre des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui souffrent d'une incapacité mentale.
- **Segue Career Options Inc.** – Cet organisme de Winkler fournit des services d'évaluation au travail, de formation au travail et de suivi aux personnes du centre-sud du Manitoba qui souffrent d'une déficience psychique ou physique, ou de troubles d'apprentissage.

Les activités à coûts partagés du Programme d'emploi-habilités en vertu de l'EMTPH peuvent être réparties en trois catégories, comme suit :

- l'administration,
- la coordination des services,
- la formation.

Administration

La Direction de l'aide à la prestation de services de la Division de la prestation de services dans les communautés, de Services à la famille et Consommation Manitoba, fournit une orientation générale au personnel provincial, aux organismes désignés et aux fournisseurs de services externes qui appliquent le Programme d'emploi-habilités. Les employés de la Direction de l'aide à la prestation de services s'occupent aussi de l'approbation et de la surveillance du financement des biens et des services offerts en vertu du Programme pour aider les participants admissibles à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Services à la famille et Consommation Manitoba est également responsable de la coordination de l'administration de l'EMTPH pour la province. Cela consiste à veiller au respect des critères d'admissibilité par les programmes à coûts partagés en vertu de l'EMTPH et à la mise en place de systèmes de collecte de données appropriés afin de répondre aux exigences en matière d'obligation redditionnelle et d'évaluation. Les frais d'administration comprennent aussi une portion des subventions aux trois organismes désignés (l'INCA, l'ACP et la SMD).

Coordination des services

Le Programme d'emploi-habilités offre des services personnalisés, fondés sur un modèle de réadaptation selon lequel les responsabilités d'orientation professionnelle comprennent des évaluations professionnelles, des conseils d'adaptation et psychosociaux, des services de gestion des cas, de planification professionnelle et de placement, ainsi que des activités de perfectionnement. Ce modèle est axé sur le participant, le conseiller en réadaptation professionnelle ayant pour tâche de l'informer et de l'orienter pour l'aider à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à le conserver. Le conseiller en réadaptation professionnelle coordonne la prestation des divers biens et services dont le participant a besoin pour atteindre son objectif d'emploi.

Les activités du conseiller en réadaptation professionnelle varient d'un participant à l'autre et peuvent inclure :

- la détermination de l'admissibilité au Programme d'emploi-habilités;
- l'évaluation de base;
- l'orientation professionnelle et le counseling préalable à l'emploi, en fonction des facteurs liés à un handicap qui ont des répercussions sur l'emploi;
- l'élaboration d'un plan professionnel personnalisé;
- la coordination des services nécessaires à la mise en œuvre et à l'appui du plan professionnel;
- l'aide directe accordée pour la recherche d'emploi et le placement;
- la surveillance et le suivi après l'obtention d'un emploi afin de pouvoir le conserver, c'est-à-dire la résolution des problèmes liés à l'incapacité à mesure qu'ils surgissent et l'organisation de soutiens liés à l'emploi appropriés.

Formation

Si le plan professionnel comprend une formation scolaire ou professionnelle régulière, le conseiller en réadaptation aidera le participant à choisir le centre de formation approprié et à avoir accès à des sources de financement. Dans le cas où le participant n'a pas accès à d'autres sources de financement, le conseiller pourra l'aider à présenter une demande auprès du Fonds de formation individuelle

pour la réadaptation professionnelle du Programme d'emploi-habilités, qui finance les formations scolaires et professionnelles.

Lorsque le plan professionnel prévoit une formation plus pratique, le conseiller en réadaptation professionnelle aide le participant à obtenir des services de placement, d'évaluation, de formation au travail et de suivi de la part d'un bureau de placement. Ces organismes fournissent généralement des évaluations et de la formation dans un milieu de travail communautaire normal. Il arrive que le conseiller en réadaptation professionnelle organise une formation au travail directement avec l'employeur. Cela se produit habituellement dans les régions où le service n'est assuré par aucun organisme d'emploi.

Lorsque le participant démontre qu'il est prêt à travailler, le conseiller en réadaptation professionnelle lui fournit une aide directe ou indirecte sous forme d'activités de placement et de divers services de soutien. Les services de soutien peuvent comprendre des subventions salariales pour ententes de formation en cours d'emploi, l'aménagement du lieu de travail, de l'équipement spécialisé et des services d'interprétation en période d'orientation. Les services de suivi, y compris un encadrement professionnel à durée limitée, sont généralement achetés d'un bureau de placement.

Autres options, services et soutiens

En 2000-2001, on a étendu le Programme d'emploi-habilités aux deux options et services qui suivent :

- la réadaptation professionnelle autonome;
- la transition de l'école au travail.

Réadaptation professionnelle autonome

La réadaptation professionnelle autonome offre aux personnes handicapées un choix quant à la manière de demander un financement de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle. Ce choix donne aux personnes admissibles qui ne veulent pas d'un conseiller en réadaptation, ou qui n'en ont pas besoin, l'occasion de présenter des demandes d'aide financière. Un comité de révision, composé de représentants de la communauté et d'employés du Programme d'emploi-habilités de Services à la

famille et Consommation Manitoba, examine les demandes rédigées de façon autonome et transmet des recommandations à la Direction de l'aide à la prestation des services pour approbation.

Transition de l'école au travail

La transition de l'école au travail offre une aide financière pour aider les participants à trouver et à maintenir un emploi soumis à la concurrence. L'aide accordée est fournie afin de payer les services de formateurs en milieu de travail qui aident les adultes ayant une déficience développementale à passer du système scolaire à un emploi soumis à la concurrence rémunéré au salaire minimum ou à un salaire plus élevé.

Participants au Programme

Les tableaux qui suivent fournissent des renseignements sur la principale incapacité dont souffraient les participants au Programme d'emploi-habilités ainsi que sur les régions ou organismes qui fournissaient des services de gestion des cas, à la fin mars 2011.

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILITÉS AU 31 MARS 2011	
Invalidité	N^{bre} de participants
Déficience mentale	637
Incapacité auditive	194
Trouble d'apprentissage	389
Déficience physique (autre qu'une incapacité auditive ou une déficience visuelle)	744
Déficience psychique	899
Déficience visuelle	334
Total	3 197

**PROGRAMME D'EMPLOI-HABILETÉS
au 31 mars 2011**

Région - organisme	N ^{bre} de participants
Bureaux régionaux de Services à la famille et Consommation	
Centre	108
Est	146
Entre-les-Lacs	52
Nord	25
Parcs	46
Ouest	296
Winnipeg	1 057
Sous-total	1 730
Institut national canadien pour les aveugles (INCA)	336
Association canadienne des paraplégiques	167
Society for Manitobans with Disabilities (SMD)	725
Reaching E-Quality Employment Services	26
Autonome	19
Santé mentale	194
Sous-total	1 467
Total	3 197

En plus de la coordination des services fournis par les conseillers en réadaptation professionnelle, 1 197 participants ont reçu des fonds du Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle en 2010-2011.

**PROGRAMME D'EMPLOI-HABILETÉS
FONDS DE FORMATION INDIVIDUELLE POUR LA RÉADAPTATION
PROFESSIONNELLE
2010-2011**

Invalidité	N ^{bre} de participants
Déficience mentale	229
Incapacité auditive	81
Trouble d'apprentissage	167
Déficience physique (autre qu'une incapacité auditive ou une déficience visuelle)	249
Déficience psychique	433
Déficience visuelle	38
Total	1 197

Indicateurs de résultats de programme

Des renseignements sur les cinq indicateurs de programme de 2010-2011 sont fournis dans le tableau suivant. Certains participants ont reçu plus d'un service au cours de l'année et figurent plus d'une fois dans le tableau.

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILITÉS – 2010-2011	
Indicateurs de programme de l'EMTPH	N ^{bre} de participants
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	3 618
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	595
3. Nombre de personnes qui terminent le programme de préparation à l'emploi et qui évoluent par la suite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	1 466
4. Nombre de personnes qui ont un emploi	954
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	120

Le tableau suivant fournit des renseignements sur le nombre d'heures et les types d'emploi pour les participants au cours de 2010-2011. Certains participants sont employés par plus d'un employeur et figurent plus d'une fois dans le tableau.

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILITÉS 2010-2011	
Type d'emploi ¹	N ^{bre} de participants
De une à 15 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	81
De une à 15 heures par semaine, à durée déterminée	13
De une à 15 heures par semaine, permanent	86
De 16 à 30 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	63
De 16 à 30 heures par semaine, à durée déterminée	48
De 16 à 30 heures par semaine, permanent	242
31 heures ou plus par semaine, occasionnel ou saisonnier	28
31 heures ou plus par semaine, à durée déterminée	46
31 heures ou plus par semaine, permanent	357
Total	964

Les raisons pour lesquelles les participants n'ont pas terminé leur programme ou n'y ont pas donné suite au cours de 2010-2011, selon les conseillers en réadaptation professionnelle. Certains participants sont employés par plus d'un employeur et figurent plus d'une fois dans le tableau.

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILETÉS 2010-2011

Raison de l'abandon du Programme	N ^{bre} de participants
Poursuite de leur plan	1 357
Plan en voie d'élaboration	494
Obtention d'un emploi	143
Raisons liées à une incapacité	866
Motif d'ordre familial ou personnel	467
Aucune autre source de financement	23
Impossibilité d'accès au programme choisi	47
Perte d'intérêt envers le programme ou le plan	365
Autre source de financement	28
Déménagement	92
À la retraite	6
Défunt	13
Autre	345
Je ne sais pas	103
Total	4 349

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILETÉS 2010-2011

Raison de la non-évolution dans le programme	N ^{bre} de participants
Plan en voie d'élaboration	323
Raisons liées à une incapacité	631
Motif d'ordre familial ou personnel	321
Manque de motivation	204
Retrait volontaire	273
Pas de mesures de soutien ni de financement	34
Autre	260
Je ne sais pas	164
Total	2 210

Dépenses

Le tableau suivant donne la répartition des dépenses du Programme d'emploi-habilités admissibles au partage des frais en vertu de l'EMTPH pour 2010-2011.

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILITÉS 2010-2011			
Composante	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Administration	1 538,7	0,0	1 538,7
Coordination des services	0,0	5 555,1	5 555,1
Formation*	0,0	1 803,7	1 803,7
Total (en dollars)	1 538,7	7 358,8	8 897,5
	%	17,3	82,7
			100,0

Le tableau qui suit présente plus en détail les dépenses du Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH.

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILITÉS FONDS DE FORMATION INDIVIDUELLE POUR LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2010-2011	
Activité	Dépenses (en milliers de dollars)
Formation scolaire	807,4
Formation professionnelle	132,0
Transport	307,6
Services de soutien spéciaux	553,0
Divers	3,7
Total	1 803,7

Autres programmes de Services à la famille et Consommation

Services à la famille et Consommation Manitoba fournit d'autres programmes admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH. Ces programmes sont les suivants : Les services de suivi des Services de jour, d'autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu, le Programme d'incitation au travail et d'aide à l'emploi et au revenu, les initiatives emploi *Habilités* et les programmes de soutien en milieu de travail (Supported Employment Programs).

Services de suivi des Services de jour

Les Services de jour du Programme d'aide à la vie en société offrent une série d'aides aux personnes ayant une incapacité mentale. L'une des caractéristiques des Services de jour est d'offrir des services de suivi aux participants employés dans la communauté qui perçoivent le salaire minimum ou plus. La plupart des services de suivi sont proposés au travail, par divers organismes.

En 2010-2011, on a offert les services de suivi à 166 participants. dont 125 à Winnipeg, 9 dans la région de l'Ouest, 8 dans la région de l'Est, 12 dans la région du Centre, 12 dans la région d'Entre-les-Lacs et aucun dans la région du Nord.

Autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu

La stratégie Travail profitable fournit aussi d'autres mesures budgétaires pour aider davantage les prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu à se préparer à l'emploi et à faire une transition facile pour intégrer à nouveau le marché du travail.

La prestation Nouveau départ aide les prestataires qui quittent le Programme pour occuper un emploi au moyen d'un paiement unique visant à les aider à payer les dépenses liées à leur emploi. En 2010-2011, la prestation Nouveau départ a été accordée à 270 prestataires.

L'Allocation de mérite pour le travail bénévole fournit une aide mensuelle supplémentaire aux personnes handicapées qui sont prestataires de l'aide au revenu et qui font du bénévolat. L'Allocation vise à encourager et à récompenser le bénévolat et à aider à en payer les coûts connexes. En 2010-2011, l'Allocation de mérite pour le travail bénévole a été versée à environ 411 bénéficiaires pour ce qui est des

personnes qui font du bénévolat huit fois ou plus par mois, et l'Allocation de mérite pour le travail bénévole partiel a été versée à environ 141 bénéficiaires par mois en ce qui concerne les personnes qui font du bénévolat de quatre à sept fois par mois.

Programme d'incitation au travail et d'aide à l'emploi et au revenu

La Division de l'aide à l'emploi et au revenu de Services à la famille et Consommation Manitoba administre le Programme d'incitation au travail. Ce programme propose des mesures d'incitation au travail, sous forme d'exemption de gains, afin d'encourager et d'appuyer l'intégration des participants à la population active.

La formule d'incitation au travail permet de conserver certains gains perçus en même temps que les prestations d'aide. Le Programme d'incitation au travail comprend également des exemptions pour certains frais liés au travail, et ceux-ci sont admissibles au partage des frais en vertu de l'EMTPH.

En 2010-2011, les frais de transport ont été assurés pour 1 181 participants, les frais d'habillement à 1 688 participants, et les frais téléphoniques et les autres frais de matériel à 28 participants. Il est possible que les participants qui bénéficient de plus d'une sorte d'aide aux frais de travail soient comptabilisés plus d'une fois.

Initiatives emploiHabilités

Dans le cadre de la stratégie Travail profitable, Services à la famille et Consommation Manitoba a présenté les initiatives emploi*Habilités* qui aident les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Le Fonds emploi*Habilités* appuie les partenariats pour l'emploi innovateurs afin d'aider les personnes handicapées demeurant dans les régions rurales et du Nord à trouver un emploi durable et à le conserver. Le financement permettra de combler les écarts de service qui existent dans les régions rurales et d'accroître la coopération entre les employeurs potentiels et d'autres intervenants communautaires.

En 2010-2011, le Fonds emploi*Habilités* appuiera deux projets visant à aider 51 personnes. Parmi ces personnes, neuf occupaient un emploi d'au moins 10 heures par semaine, au salaire minimal ou plus.

L'équipe emploi *Habilités* est formée d'employés spécialisés dans les régions de Winnipeg, d'Entre-les-Lacs et du Centre qui aident les personnes handicapées inscrites au Programme d'aide à l'emploi et au revenu à intégrer le marché du travail. L'équipe détermine les personnes intéressées à trouver un emploi, évalue leurs besoins en matière d'emploi, encourage leurs capacités d'emploi et fournit des services d'emploi et d'aide à l'emploi. Elle renvoie également les personnes concernées vers les organismes d'emploi axés sur les personnes handicapées.

En 2010-2011, l'Équipe emploi *Habilités* a fourni un soutien et des services à 266 personnes dont 82 ont obtenu un emploi.

Supported Employment Program

Le Supported Employment Program (ou programme de soutien en milieu de travail) fournit une gamme de services au moyen de projets communautaires pour aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Ce programme aide les organismes communautaires sans but lucratif à assurer la mise au point et la prestation d'activités de soutien de l'emploi, l'accent étant mis sur l'acquisition de compétences améliorant l'employabilité ainsi que sur l'expérience de travail et le placement, avec pour objectif l'embauche des participants. Les services visent à améliorer l'employabilité générale des participants, à les préparer à une formation ultérieure ou à la recherche d'un emploi, et à avoir comme résultat direct un emploi.

En 2010-2011, treize projets communautaires de soutien en milieu de travail étaient admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH : Association for Community Living – Beauséjour; Association for Community Living – Entre-les-Lacs; Association for Community Living – Steinbach; Connect Employment Services; Focus on Employment; Parkland Residential Vocational Services; Rose Inc.; Sam Inc.; SCE Lifeworks Inc.; SMD Thompson; St. James Industries Inc.; The Pas Association for Human Development; et Westman Coalition Employment Opportunity.

En 2010-2011, ces organismes ont fourni un soutien et des services à 820 personnes dont 514 ont obtenu un emploi. Parmi ces dernières, 230 répondaient à la définition d'un emploi conformément au programme de soutien en milieu de travail, soit un emploi d'au moins 15 heures par semaine, avec un salaire minimal ou plus, pendant au moins trois mois consécutifs.

Dépenses

Le tableau suivant donne la répartition des autres dépenses du programme de dépenses de Services à la famille et Consommation Manitoba admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH pour 2010-2011.

AUTRES PROGRAMMES DE SERVICES À LA FAMILLE ET CONSOMMATION 2010-2011			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Services de jour – services de suivi	0,0	163,6	163,6
Autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu	0,0	664,9	664,9
Programme d'incitation au travail et d'aide à l'emploi et au revenu	0,0	655,0	655,0
Initiatives emploi <i>Habilités</i>	0,0	455,8	455,8
Programme de soutien en milieu de travail	0,0	1 498,6	1 498,6
Total	(en dollars)	0,0	3 437,9
	%	0,0	100,0

SANTÉ MANITOBA

Il existe plusieurs programmes admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, qui sont directement ou indirectement appuyés par Santé Manitoba et qui offrent un large éventail de services axés sur l'emploi visant à aider les adultes ayant une maladie mentale à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Au Manitoba, on utilise la stratégie « choisir, obtenir et conserver » concernant les services d'aide à l'employabilité, dans le secteur de la santé mentale. Dans le cadre de cette structure, les services d'emploi supervisé aident les personnes ayant une déficience mentale à réussir et à être heureuses dans l'environnement de travail qu'elles ont choisi, avec le moins d'aide professionnelle possible. Voici les composantes de la démarche :

- **Choisir** – La sélection d'un emploi conforme aux valeurs et aux compétences du participant. Les trois principales activités liées à cette étape sont l'établissement d'objectifs en matière d'emploi, le perfectionnement professionnel et la prise de décision.
- **Obtenir** – L'acquisition d'un emploi dans le milieu de travail recherché soumis à la concurrence. Les trois principales activités liées à cette étape sont la planification du placement, le placement direct et le soutien au placement.
- **Conserver** – Le maintien de la réussite et de la satisfaction de l'employé par le perfectionnement et l'amélioration de ses compétences et de ses aides. Les trois principales activités liées à cette étape sont l'amélioration des compétences, la coordination des services et la consultation.

Description des programmes et des services

Les services d'aide à l'employabilité admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, dans le contexte des services en santé mentale, peuvent être répartis en trois catégories :

- les services d'aide à l'employabilité financés directement par Santé Manitoba;
- les services offerts par les offices régionaux de la santé;
- les services offerts par des organismes externes et financés par un office régional de la santé.

Services financés directement par Santé Manitoba

Selkirk Mental Health Centre

Le Centre de santé mentale de Selkirk est un établissement de santé provincial qui offre des services de réadaptation et de soins prolongés aux personnes ayant une maladie mentale grave et persistante et des lésions cérébrales acquises, des soins immédiats aux résidents du Manitoba et du Nunavut et des services médico-légaux de longue durée.

Le principal but des services de réadaptation professionnelle du Centre de santé mentale de Selkirk consiste en l'exploration des intérêts et des aptitudes professionnelles et le développement de l'employabilité par des évaluations interdisciplinaires et des occasions de perfectionnement professionnel. Les services concernent surtout l'étape préalable à l'emploi (« choisir ») de la stratégie « choisir, obtenir et conserver ».

Le programme d'encouragement professionnel du Centre de santé mentale de Selkirk offre de l'expérience professionnelle dans divers postes de travail du Centre. Il peut également organiser, par l'intermédiaire d'employeurs communautaires, un encadrement en cours d'emploi par le personnel des services de réadaptation professionnelle. Le programme procure la possibilité d'acquérir ou de perfectionner des compétences ou des habitudes de travail qui augmentent l'employabilité. Il offre également des occasions d'évaluation et de formation dans des tâches précises et permet aux participants de maintenir leurs compétences professionnelles dans un milieu structuré.

En 2010-2011, le Centre de santé mentale de Selkirk a fourni des services de réadaptation professionnelle à 123 personnes. Ces 123 personnes ont toutes participé à des activités de l'étape « choisir ». Environ 53 personnes participaient au programme d'encouragement professionnel chaque semaine. En moyenne neuf personnes (10 au maximum) ont travaillé chaque semaine dans un milieu communautaire (à l'extérieur du Centre de santé mentale de Selkirk). Ces chiffres sont plus élevés que ceux de l'exercice précédent, ce qui démontre un intérêt croissant à l'égard du programme d'encouragement professionnel.

Administration des programmes de santé mentale

Même si la prestation directe de la majorité des services a été déléguée aux offices régionaux de la santé, Santé Manitoba conserve la responsabilité des normes générales pour les programmes de l'ensemble de la province ainsi que de l'évaluation des résultats précis pour les personnes qui participent à des programmes, services ou projets relatifs à l'emploi. De plus, il incombe à Santé Manitoba de fournir un soutien financier aux offices régionaux de la santé pour les services offerts à la collectivité.

Services offerts par les offices régionaux de la santé

Les onze offices régionaux de la santé sont chargés de la prestation directe de services en santé mentale de base aux clients (il y a dix offices dans les communautés rurales et du Nord, et un à Winnipeg). Différents types de fournisseurs de services, dont les intervenants communautaires en santé mentale, les gestionnaires de cas intensifs, les conseillers en développement de l'emploi et les surveillants en santé mentale, fournissent ces services par l'intermédiaire du Programme communautaire de santé mentale.

Programme communautaire en santé mentale

Le Programme de services communautaires de Santé mentale des offices régionaux de la santé offre des services aux adultes ayant une maladie mentale aiguë ou une maladie mentale grave et persistante, ainsi qu'aux personnes âgées ayant des troubles mentaux.

Des services liés à l'emploi sont offerts par quatre types de travailleurs au sein de leur programme communautaire en santé mentale respectif :

- les travailleurs des services communautaires de santé mentale (TSCSM);
- les responsables de la gestion de cas intensive;
- les conseillers en emploi;
- les surveillants en santé mentale.

Travailleurs des services communautaires de santé mentale

Les travailleurs des services communautaires de santé mentale offrent des services complets d'évaluation, de planification et d'intervention, ainsi que de réadaptation aux adultes atteints de maladie mentale aiguë ou grave et persistante. Ils aident ces personnes à faire face aux situations de crise, les mettent en rapport avec des services d'aide clinique et d'autres ressources, et leur offrent des services de counseling et de gestion des cas.

Responsables de la gestion de cas intensive

Les responsables de la gestion de cas intensive offrent un service de gestion de cas et de réadaptation aux personnes qui ont une maladie mentale grave et persistante et qui ont besoin de services continus et intensifs en matière de gestion de cas et de réadaptation pour parvenir à un niveau de réussite satisfaisant dans leur vie au sein de la communauté. Ces spécialistes les aident à atteindre leurs objectifs de mode de vie, de travail et d'apprentissage.

Conseillers en emploi

Les conseillers en emploi aident les adultes ayant une déficience psychique à choisir un emploi, à l'obtenir et à le conserver. Ils prennent part à tous les aspects de la gestion des cas, du développement de l'emploi et de la mise sur pied de ressources ainsi que du perfectionnement professionnel des clients. Dans certains cas, les conseillers en emploi se chargent de la formation professionnelle, mais dans le cas d'interventions plus exigeantes et intensives, ils ont recours à des surveillants en santé mentale ou à des formateurs en milieu de travail.

Les types d'activités axées sur l'emploi qu'offrent ces fournisseurs de services varient selon les besoins des clients. Ils peuvent inclure les suivants :

- la préparation d'un curriculum vitæ;
- la simulation des entrevues;
- la manière de remplir les formulaires de demande d'emploi;
- l'établissement des objectifs professionnels;
- les renvois (p. ex. : vers le Programme d'emploi-habilités, les centres d'emploi);
- l'analyse des possibilités d'emploi avec les clients;

- l'analyse des obstacles à l'emploi,
- l'aide pour se lever et se préparer à travailler;
- l'offre d'un soutien en cas de crise professionnelle.

En 2010-2011, le Programme communautaire de santé mentale a fourni des services liés à l'emploi à 1 184 personnes.

Surveillants en santé mentale

Les surveillants en santé mentale sont des travailleurs de soutien occasionnels qui procurent appui et assistance aux personnes atteintes de maladie mentale en ce qui concerne le mode de vie, l'apprentissage et le travail. Ces surveillants en santé mentale relèvent des travailleurs des services communautaires de santé mentale.

La partie du Programme des surveillants en santé mentale dont les coûts ont été partagés en vertu de l'EMTPH est liée au pourcentage de temps axé sur le soutien relatif au travail tel que la formation en milieu de travail, les activités personnalisées de l'étape « choisir » et la formation professionnelle. En 2010-2011, 380 surveillants en santé mentale ont offert leurs services à 779 personnes. Parmi ces dernières, 143 ont reçu des services de surveillants en santé mentale liés à l'emploi.

Programme de suivi intensif dans la communauté

L'Office régional de la santé de Winnipeg a deux équipes autonomes du Programme de suivi intensif dans la communauté qui aident les personnes ayant des symptômes de maladie mentale graves et persistants à choisir, à obtenir et à conserver un emploi.

Cette équipe pluridisciplinaire (c'est-à-dire formée d'un psychiatre, de travailleurs sociaux, d'infirmières et d'autres professionnels) fournit des services de réadaptation, d'aide et de soins aux personnes dont le diagnostic primaire est la schizophrénie, la psychose maniacodépressive ou une autre psychose majeure. Parmi les activités du Programme, notons :

- le counselling d'emploi;
- le perfectionnement professionnel;
- l'intervention et la gestion en cas de crise professionnelle;
- la formation préalable à l'emploi;

- l'aide à l'éducation et la facilitation de celle-ci;
- le développement des compétences en recherche d'emploi;
- l'accès au marché voilé du travail;
- l'aide à l'emploi active et continue.

En 2010-2011, le Programme de suivi intensif dans la communauté de la rue Hargrave a fourni des services à 95 personnes, dont 40 ont participé à des activités admissibles en vertu de l'EMTPH. Parmi ces personnes, 25 occupaient un emploi, sept occupaient un poste bénévole, dix participaient activement à une recherche d'emploi et cinq faisaient des études. Il se peut que ces personnes aient participé à plus d'une activité liée à l'emploi et qu'elles aient été comptées plus d'une fois.

En 2010-2011, le Programme de suivi intensif dans la communauté de la rue Leila a fourni des services à 61 personnes, dont 32 ont participé à des activités admissibles en vertu de l'EMTPH. Parmi ces personnes, 19 occupaient un emploi, six occupaient un poste bénévole, neuf participaient activement à une recherche d'emploi et deux faisaient des études. Il se peut que ces personnes aient participé à plus d'une activité liée à l'emploi et qu'elles aient été comptées plus d'une fois.

Eden Mental Health Centre

Le centre Eden Mental Health Centre est une filiale des Eden Health Care Services qui gèrent un ensemble de services de santé mentale. Le centre Eden Mental Health Centre offre des services de soins immédiats aux adultes qui y sont hospitalisés ainsi que des services de santé mentale communautaires par l'intermédiaire de l'Office régional de la santé du Centre du Manitoba, selon un contrat de service.

Les intervenants communautaires en santé mentale du centre fournissent des services de préparation à l'emploi en offrant des services de gestion intensive de cas. Le Service d'ergothérapie fournit aussi des services de préparation relative à l'emploi. Ces services sont considérés comme ayant lieu à l'étape initiale « choisir ».

Lorsqu'un client démontre de l'intérêt pour un emploi, il est dirigé vers Segue Career Options de Eden, la filiale professionnelle d'Eden Health Care Services. Segue Career Options offre des activités professionnelles au cours des étapes « choisir, obtenir et conserver ».

En 2010-2011, Segue Career Options a fourni des services liés à la préparation à l'emploi à 109 personnes ayant une déficience psychiatrique. Entre autres, 35 ont commencé en 2009-2010 et pris fin en 2010-2011; 47 ont commencé et pris fin au cours de l'exercice 2010-2011, et 27 ont commencé au cours de l'exercice 2010-2011 et seront reportés à l'exercice 2011-2012. Segue Career Options est aussi un bureau de placement pour le Programme d'emploi-habilités.

Services offerts par les organismes externes

L'Office régional de la santé de Winnipeg finance cinq organismes externes qui sont admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH et qui proposent des services d'employabilité aux personnes ayant une maladie mentale.

Doray Enterprises Inc.

Doray Entreprises fournit des services de soutien, d'orientation et de formation aux participants ayant une maladie psychiatrique grave et persistante. Doray propose trois domaines fonctionnels de services :

Programme de réadaptation active

Dans un environnement contrôlé et peu stressant, les participants acquièrent des habitudes de travail de base et effectuent des tâches d'assemblage légères et variées. Grâce à une évaluation et un soutien continus, les participants peuvent déterminer si un emploi rémunéré pourrait être pour eux un objectif réalisable et réaliste.

Programme d'aide à l'emploi communautaire

Les participants ont un rôle actif dans un milieu de travail soumis à la concurrence pour des stages, des périodes d'essai ou des emplois permanents avec supervision.

Participation à long terme

La participation à long terme est proposée aux personnes qui n'ont pas l'intention de trouver un emploi soumis à la concurrence dans un avenir proche, mais qui souhaitent participer dans le milieu sûr proposé à Doray. La participation à long terme permet de fournir une expérience de travail à court terme, des postes de bénévoles et des emplois permanents éventuels dans le but de maximiser les chances des participants de poursuivre activement leur objectif d'obtenir un emploi soumis à la concurrence.

En 2010-2011, Doray a fourni des services à 51 personnes, dont 10 ont participé au programme de réadaptation active, 37 ont pris part à un soutien à long terme et 4 ont bénéficié de soutiens tout en occupant un emploi soumis à la concurrence.

Doray Enterprises Inc. a cessé d'offrir des services à ses clients le 31 décembre 2010 et a terminé ses activités le 31 mars 2011.

Service de réadaptation et de rétablissement (L'Association canadienne pour la santé mentale)

Le service de réadaptation et de rétablissement, de l'Association canadienne pour la santé mentale (région de Winnipeg), aide les personnes ayant une maladie mentale à choisir, à obtenir et à conserver un emploi.

Les activités du service liées à l'emploi incluent les suivantes :

- le counseling en matière d'emploi,
- le perfectionnement professionnel,
- la transition école-travail,
- l'intervention et la gestion en cas de crise professionnelle,
- la formation préalable à l'emploi (p. ex., l'expérience professionnelle),
- l'aide à l'enseignement postsecondaire,
- l'aide à l'emploi active et continue,
- l'assistance en milieu de travail,
- le travail indépendant.

De plus, le service aide les personnes ayant une maladie mentale qui désirent reprendre leurs études à établir un objectif de carrière, à examiner les options qui s'offrent à elles en matière d'enseignement, à obtenir une aide financière, à terminer leur programme d'études et à chercher du travail.

En 2010-2011, le service de réadaptation et de rétablissement a aidé 50 personnes à élaborer un objectif d'emploi, dont 12 ont bénéficié d'une assistance en cours d'emploi obtenue pendant une période de rapport antérieure, et 17 ont trouvé un autre emploi. Onze personnes parmi les personnes acceptées avaient un objectif d'emploi. Cinq de ces personnes ont trouvé un emploi.

En 2010-2011, 38 participants ont été congédiés dont 20 occupaient un emploi à la fin de l'exercice. Parmi elles, huit occupaient un emploi à plein temps, dix travaillaient à temps partiel et quatre occupaient un emploi occasionnel. Certains participants occupaient de postes multiples, et sont comptés plus d'une fois. En 2010-2011, 20 participants employés ont reçu de l'aide lors d'une crise liée à l'emploi.

Certains participants ont reçu plus d'un service au cours de l'année et figurent plus d'une fois dans le tableau.

Self Starting Creative Opportunities for People in Employment Inc.

Self Starting Creative Opportunities for People in Employment Inc. (SSCOPE) est un organisme de santé mentale sans but lucratif constitué en corporation en 1991 qui offre des possibilités d'emploi occasionnel aux hommes et aux femmes de Winnipeg ayant des problèmes de santé mentale et recherchant une expérience de travail constructive. Sa devise est « Real work... Real income », soit un travail réel pour un revenu réel.

SSCOPE offre une expérience de travail accessible, souple et fondée sur le choix et répond ainsi aux besoins auxquels ne répondent pas nécessairement les autres programmes de formation professionnelle. Le programme procure du soutien, de l'orientation et de la formation aux participants et les aide à établir des objectifs professionnels personnels ainsi qu'à mettre en œuvre ce qu'il faut pour les atteindre. Actuellement, SSCOPE est le seul service de Winnipeg qui cherche à répondre aux besoins des clients des services de santé mentale en matière de possibilités d'emploi occasionnel aux taux du marché du travail.

SCOPE fournit divers services aux personnes âgées, aux centres communautaires, aux entreprises privées, aux ministères et à d'autres résidents de Winnipeg, dont le ramassage des déchets encombrants, le déménagement de meubles et autres articles, l'entretien de la pelouse, le déneigement, le nettoyage général et des immeubles, et d'autres travaux divers.

Le personnel de SSCOPE établit des possibilités d'emploi et comble les besoins de chacun des postes grâce aux compétences actuelles des participants. Les travailleurs de soutien accompagnent les participants sur le lieu de travail afin de leur offrir appui, conseils, formation en cours d'emploi, moyen de transport et aide aux relations avec la clientèle, tout en évaluant leurs besoins. Le programme est souple; il permet aux personnes d'y participer ou de s'en retirer, ainsi que de saisir les différentes occasions d'emploi qui se présentent. Les membres commencent eux-mêmes le processus de réservation des quarts de travail qu'ils désirent.

En 2010-2011, SSCOPE a fourni des services à 124 personnes, dont 39 personnes en moyenne employées par SSCOPE chaque mois, soit une augmentation de quatre personnes en moyenne employées par mois par rapport à l'exercice précédent. Les heures d'emploi créées au cours de tout l'exercice ont augmenté d'environ 2 500 heures, soit de

4 172 heures en 2009-2010 à 6 690,3 heures en 2010-2011. Le total des salaires et avantages versés aux membres employés a augmenté en passant d'environ 38 000 \$ en 2009-2010 à approximativement 65 000 \$ en 2010-2011.

En 2010-2011, il y a eu 71 nouveaux demandeurs, si bien que 41 membres salariés ont obtenu un emploi auprès de SSCOPE. Parmi eux, environ six participants ont obtenu des emplois à plein temps ou des emplois à temps partiels permanents ailleurs.

Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.

Un des objectifs des centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs est la formation et le perfectionnement des personnes ayant une maladie mentale persistante, afin de maximiser leur employabilité dans un milieu de travail positif. Des conseillers en emploi rencontrent les clients individuellement afin de les aider à trouver et à conserver un emploi dans la collectivité.

Les centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs et le Sunflower Cafe dirigent un programme transitionnel d'emploi et un programme d'emploi qui créent dans la collectivité des postes exigeant différents degrés de compétences. Il existe un certain nombre de postes offerts en tout temps, en raison du renouvellement des participants et des employés.

En 2010-2011, 17 personnes ont participé à des programmes d'emploi à Selkirk, à Ashern, à Lundar et à Arborg, dont trois nouveaux participants. En 2010-2011, cinq personnes ont quitté le programme. Parmi elles, une personne a conservé un emploi dans la communauté, une a déménagé à Winnipeg et trois n'ont pas recommencé à travailler.

Ventures

Ventures est un programme d'évaluation des compétences professionnelles et de formation destiné aux adultes ayant des problèmes de santé mentale assez considérables pour compromettre leur capacité à obtenir et à conserver un emploi. Ce programme évalue les compétences professionnelles de base que possède le participant et, selon le cas, lui fournit une formation qui vise le renforcement de ses compétences. Il met au point avec ses clients des plans de formation axés sur leurs besoins précis. Ventures compte un

certain nombre de partenaires qui offrent des occasions de formation au travail à des postes au sein de l'office régional de la santé et de la collectivité de Brandon.

En 2010-2008, Ventures a offert des services liés à l'emploi à 38 personnes. Vingt-sept d'entre elles participaient au programme depuis moins de deux ans et 33 depuis plus de deux ans. En 2010-2011, un client a obtenu un emploi à plein temps ou à temps partiel par suite d'avoir participé au programme; toutefois, comme Ventures n'effectue pas le suivi des emplois, ce chiffre peut être inférieur à la réalité.

Indicateurs de résultats de programme

Les tableaux qui suivent présentent la répartition détaillée, par programme ou service, du nombre de clients ayant une maladie mentale qui ont bénéficié de services d'employabilité au cours de l'exercice 2010-2011.

PROGRAMMES DE SANTÉ MANITOBA 2010-2011	
Programme ou service	Nombre de personnes
Selkirk Mental Health Centre.	123
Programme communautaire en santé mentale	1 184
Surveillants en santé mentale	143
Programme de suivi intensif dans la communauté	72
Eden Mental Health Centre (Segue Career Options)	109
Doray Enterprises	51
Rehabilitation and Recovery Services	50
SSCOPE	124
Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.	17
Ventures	38
Total	1 911

PROGRAMMES DE SANTÉ MANITOBA 2010-2011	
Indicateurs des programmes de Santé Manitoba	Nombre de personnes
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	1 768
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	403
3. Nombre de personnes qui terminent le programme de préparation à l'emploi et qui évoluent par la suite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	1 017
4. Nombre de personnes embauchées après avoir participé au programme	922
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	445

Dépenses

Le tableau suivant donne la répartition des dépenses des programmes de Santé Manitoba admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH pour 2010-2011.

PROGRAMMES DE SANTÉ MANITOBA 2010-2011			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administratio n	Programm e	Total
Centre de santé mentale de Selkirk	260,7	1 443,7	1 704,4
Programme communautaire en santé mentale	812,4	7 172,2	7 984,6
Administration des programmes de santé mentale	167,8	0,0	167,8
Doray Enterprises	15,1	23,1	38,2
Surveillants en santé mentale	0,0	1 344,1	1 344,1
Programme de suivi intensif dans la communauté	0,0	859,0	859,0
Rehabilitation and Recovery Services	78,0	643,5	721,5
SSCOPE	28,1	94,6	122,7
Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.	0,0	90,7	90,7
Ventures	4,8	75,7	80,5
Total	en dollars %	1 366,9	11 746,6
		10,4	89,6
			13 113,5 100,0

VIE SAINTE, JEUNESSE ET AÎNÉS MANITOBA

Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba veille à créer des occasions de vie saine en favorisant le bien-être et la prévention à chaque étape de la vie. En partenariat avec les communautés, les écoles et les lieux de travail, le ministère de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés s'efforce de créer des milieux positifs qui permettront de faire des choix sains plus facilement et de les rendre plus accessibles à tous les Manitobains.

Description des programmes et des services

Les programmes appuyés par Vie saine, Jeunesse et Aînés qui sont admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH incluent les services offerts par deux organismes de lutte contre les dépendances, soit la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances et la Behavioural Health Foundation, ainsi que le programme Options carrières à l'intention des étudiants handicapés.

Programmes de lutte contre la toxicomanie

En 2010-2011, la section de lutte contre les dépendances de Vie saine, Jeunesse et Aînés a fourni une orientation stratégique et un financement à seize organismes qui offrent des traitements contre l'alcoolisme et la toxicomanie à des adultes, dont deux sont admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH. Il y a un lien réel entre la réduction de la consommation d'alcool et de drogues et l'obtention d'un emploi. Les personnes qui sont incapables de modérer ou de maîtriser leur consommation d'une substance engendrant une dépendance voient leur aptitude à prendre part à la vie active extrêmement limitée. Dans le cas de ces personnes, le risque de préjudice associé à la consommation de substances pouvant entraîner une dépendance aura donc des répercussions négatives sur leur capacité de participer de façon valable à la société.

La Commission canadienne des droits de la personne et la Commission des droits de la personne du Manitoba reconnaissent que les personnes alcooliques ou toxicomanes ont une incapacité physique ou mentale.

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances

Les programmes de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances (AFM) constituent une vaste gamme de services axés sur l'emploi qui aident les adultes handicapés à se préparer au marché du travail ainsi qu'à obtenir ou à conserver un emploi. La prestation des programmes de l'AFM s'effectue à l'échelle régionale partout au Manitoba. L'AFM offre aux participants des occasions de réussir professionnellement par la coordination d'une gamme de services de soutien et d'orientation qui les aident à entrer sur le marché du travail ou à conserver un emploi.

Administration

L'administration de l'AFM se compose de différents volets. Le volet direction détermine des objectifs et une orientation des politiques qui régissent tous les aspects des activités de l'organisme. Le volet finances, technologies de l'information et ressources humaines s'occupe de la gestion des finances et du système de gestion, et offre des services en ressources humaines à tous les secteurs de programmes de l'AFM. Le volet sensibilisation et information offre des services de relations publiques, de sensibilisation et de bibliothèque au sujet de la consommation et de l'abus d'alcool et d'autres drogues. Le volet évaluation et obligation redditionnelle est axé sur l'obligation redditionnelle par l'évaluation des programmes offerts aux clients.

Programmes en établissement destinés aux adultes

Les programmes en établissement destinés aux adultes de l'AFM facilitent aussi la réinsertion sociale des participants dans la collectivité à partir de l'environnement structuré d'un milieu de réadaptation en établissement. Les participants sont des hommes et des femmes de 18 ans et plus qui ont été examinés, puis jugés comme ayant une dépendance à l'alcool ou à d'autres drogues et ayant besoin d'une vaste intervention continue.

Ces programmes visent à ramener les participants à un niveau de fonctionnement optimal par la réduction des effets négatifs de la dépendance. Ils permettent au participant de stabiliser sa situation de crise professionnelle ou lui procurent les compétences nécessaires pour se préparer au marché du travail et décrocher un emploi. En vue de l'emploi, on apprend aux participants la gestion du temps et du stress, la maîtrise de la colère, la communication, le sens des responsabilités, un style de vie sain et des techniques de recherche d'emploi.

Par ailleurs, un service de réadaptation de courte durée (de 21 à 28 jours) en établissement pour alcooliques et toxicomanes est offert dans les cinq établissements de la Fondation dont un est situé à Brandon, un à Sainte-Rose-du-Lac, un à Thompson et deux à Winnipeg. À la fin de leur programme, les clients sont aiguillés vers un service de soins continus de l'AFM ou vers un centre communautaire ou d'entraide externe, où ils doivent recevoir un soutien continu.

Programmes communautaires destinés aux adultes

Tout comme les programmes en établissement, les programmes communautaires destinés aux adultes de l'AFM visent à faciliter le retour du participant à un niveau de fonctionnement optimal, qui comprend l'employabilité. La clientèle directe est composée d'hommes et de femmes âgés de 18 ans et plus qui ont été examinés, puis jugés comme ayant une dépendance à l'alcool ou à d'autres drogues, mais qui disposent d'un milieu de vie stable et reçoivent un soutien important de la part de la collectivité et de leur famille. Un tel milieu et un tel soutien sont propices aux services communautaires.

Ces programmes offrent aux participants qui vivent dans la collectivité un milieu de soutien de même que des renseignements sur les risques et autres problèmes de fonctionnement quotidien (professionnels, familiaux et sociaux) entraînés par leur alcoolisme ou leur toxicomanie. Lorsque cela s'avère approprié, on établit également des liens avec des fournisseurs de services de psychologie tels que des psychologues cliniciens, des intervenants communautaires en santé mentale ou des psychiatres. Comme dans le cadre des programmes en établissement, on offre aux participants des occasions d'acquisition de compétences axées sur l'emploi afin de leur permettre d'obtenir ou de conserver un emploi. À la fin du programme, les participants peuvent être aiguillés vers un service de soins continus de l'AFM ou vers un centre communautaire ou d'entraide externe pour y recevoir un soutien continu.

Programme de méthadone

Les clients directs du programme d'entretien à la méthadone sont des personnes qui souffrent d'une dépendance aux opiacés. Ce programme procure de la méthadone et un service d'analyse d'urine aux clients ayant une dépendance aux opiacés, et leur fournit des services de counseling, de formation, de stabilisation professionnelle, de préparation à l'emploi et d'aide à l'établissement d'objectifs. L'entretien à la méthadone permet aux personnes de fonctionner

normalement et d'effectuer des tâches physiques et mentales sans diminution de leurs capacités.

L'objectif du programme est de donner aux personnes l'occasion d'arrêter sans danger leur consommation d'opiacés et d'acquérir et de maintenir une manière quotidienne positive de fonctionner, entre autres par l'obtention et la conservation d'un emploi.

Les services en milieu de travail

L'intervention en milieu de travail est un moyen efficace d'aborder les problèmes d'emploi liés à la dépendance et les problèmes personnels qui y sont associés. Les services en milieu de travail comprennent les interventions en milieu de travail, l'élaboration de politiques, les consultations, la formation sur mesure et les ateliers de sensibilisation des employés.

Behavioural Health Foundation

L'organisme Behavioural Health Foundation offre un établissement de traitement des maladies concomitantes de longue durée (de trois à six mois sont recommandés, mais des séjours plus longs sont permis) qui fournit des conseils en matière de toxicomanie et de style de vie destinés aux clients et à leur famille (hommes, femmes et jeunes). Ce programme est conçu pour offrir progressivement aux participants l'occasion d'acquérir les compétences professionnelles, intellectuelles et de communication nécessaires à une réinsertion réussie dans la société, tout en abandonnant les comportements qui entretiennent leur dépendance.

Programme destiné aux hommes, aux femmes et aux familles

Le programme destiné aux hommes, aux femmes et aux familles de la Behavioural Health Foundation offre des services aux hommes et aux femmes incapables de mener leur vie de façon satisfaisante à cause d'une dépendance ou d'un problème de santé mentale, de même qu'à leurs enfants à charge. Le programme vise à aider les personnes à adopter un mode de vie positif par la reprise d'un parcours scolaire ou professionnel et par la réduction ou l'élimination des dépendances à l'alcool et aux autres drogues.

Grâce à des séances de counseling individuel ou collectif, les résidents découvrent la dynamique de la dépendance et la manière de vivre des émotions et des sensations sans l'utilisation de substances chimiques. On met l'accent sur les aptitudes à la résolution des conflits et à l'affirmation de soi, ainsi que sur les techniques de communication et de résolution de problèmes, ce qui aide les résidents à acquérir des comportements constructifs face aux difficultés. On y présente la formation scolaire et professionnelle, ainsi que l'acquisition et le perfectionnement de compétences en vue de la recherche d'emploi, comme des moyens d'adopter un mode de vie positif.

Les employés de la Behavioural Health Foundation aident les résidents à vaincre leur dépendance au moyen de diverses activités préalables à l'emploi, dont l'évaluation des compétences, l'aide à la rédaction du curriculum vitæ, à la préparation de l'entrevue et à l'adoption d'attitudes positives à l'égard du travail, de bonnes habitudes de travail et de compétences professionnelles, de même que la stimulation du développement d'une routine au travail ou de la reprise de la scolarité.

Ce programme comprend également de la formation professionnelle ainsi que de l'aiguillage vers des services d'emploi. Les personnes qui ont réussi le programme sont celles qui ont non seulement corrigé les comportements destructeurs qui les ont amenées à la Behavioural Health Foundation, mais ont aussi celles qui ont obtenu un emploi valable ou commencé un programme de formation scolaire ou professionnelle. De plus, on continue à offrir du soutien aux clients qui décrochent un emploi ou commencent un programme de formation.

Indicateurs de résultats de programme

Le tableau qui suit présente la répartition détaillée, par programme ou service, du nombre de participants aux programmes de lutte contre les dépendances qui ont bénéficié de services d'employabilité au cours de l'exercice 2010-2011.

PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES 2010-2011		
Indicateurs de programme de l'EMTPH	Nombre de personnes	
	AFM	BHF
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	2 295**	263
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	1 328	161
3. Nombre de personnes qui terminent le programme de préparation à l'emploi et qui évoluent par la suite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	s. o.	72
4. Nombre de personnes embauchées après avoir participé au programme	s. o.	50
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	s. o.	11

* Ne sont inclus que les participants aux programmes de lutte contre les dépendances à l'alcool et d'autres drogues de l'AFM (résidentiels et communautaires). Il est possible que certaines personnes soient comptées plus d'une fois.

** En fonction des données du formulaire de fermeture de l'AFM (admissions au cours de l'exercice 2010-2011 fusionnés avec les données du formulaire de fermeture jusqu'à présent). Les clients seront représentés dans le dossier des données du formulaire de fermeture une fois qu'ils ont demandé la fermeture de leur dossier ou qu'il s'est écoulé six mois depuis leur dernière participation au programme de l'AFM. Toutefois, on ne peut entièrement se fier aux données du formulaire de fermeture pour représenter les personnes participant activement aux programmes de lutte contre les dépendances à l'alcool et aux autres drogues pour 2010-2011 (par exemple, il se peut que les personnes admises en mars 2011 à un programme communautaire suivent encore un traitement et qu'elles ne figurent pas dans les chiffres du tableau ci-dessus), mais c'est la meilleure façon d'examiner les résultats des programmes.

Dépenses

Le tableau suivant donne la répartition des dépenses du Programme de lutte contre les dépendances admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH pour 2010-2011.

PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES 2010-2011			
Organisme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances	1 335,8	2 770,5	4 106,3
Behavioural Health Foundation	785,3	848,7	1 634,0
Total (en dollars)	2 121,1	3 619,2	5 740,3
	%	37,0	63,0
			100,0

Options carrières à l'intention des étudiants handicapés

Options carrières à l'intention des étudiants handicapés (Options carrières) est une composante de Service STEP. Celui-ci offre de l'argent destiné aux salaires et des équivalents temps plein aux ministères du gouvernement provincial afin qu'ils offrent à de jeunes handicapés effectuant des études secondaires ou postsecondaires des postes liés à leurs objectifs de carrière. Les étudiants de niveau postsecondaire peuvent utiliser et étendre leurs compétences, et en développer de nouvelles, tandis que les élèves du secondaire acquièrent leur première expérience professionnelle.

La plupart des emplois sont des emplois d'été, mais on offre aussi des postes à temps partiel que les étudiants de niveau postsecondaire peuvent occuper durant l'année collégiale ou universitaire, grâce au programme STEP à temps partiel.

On évalue les compétences, la scolarité, les intérêts professionnels, les objectifs de carrières et, au besoin, l'aménagement requis du milieu de travail des étudiants, qui doivent avoir au moins 16 ans quand ils commencent leur emploi. Les étudiants doivent fréquenter l'école à temps plein (ou à temps partiel, si cela est dû à leur handicap) et doivent continuer leurs études l'année suivante ou, s'ils ont arrêté l'école durant environ un an à cause de leur handicap, doivent reprendre leurs études l'année suivante.

L'objectif d'Options carrières est d'intégrer tous les étudiants et d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les étudiants handicapés dans leur choix de carrière. Options carrières aide aussi les étudiants à faire la transition de l'école au travail en leur offrant la possibilité d'explorer des carrières au sein du gouvernement provincial.

En 2010-2011, 197 étudiants se sont inscrits au programme Options carrières à l'intention des étudiants handicapés, dont 42 ont été placés dans des postes. Parmi ceux-ci, 34 étudiants ont occupé des postes à plein temps, quatre des postes à temps partiel et quatre une combinaison de postes à temps partiel et à plein temps.

Dépenses

Le tableau suivant donne la répartition des dépenses du Programme admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH pour 2010-2011.

VIE SAINE, JEUNESSE ET AÎNÉS MANITOBA 2010-2011			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Options carrières à l'intention des étudiants handicapés (en dollars)	0,0	219,0	219,0
%	0,0	100,0	100,0

INDICATEURS SOCIAUX

Les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), menée annuellement, sont une source de renseignements sur l'emploi, les salaires et les niveaux d'éducation de la population canadienne.

Les tableaux suivants fournissent, en fonction des données de l'EDTR, les indicateurs sociaux relatifs à la participation des personnes handicapées au marché du travail, aux taux d'emploi, au revenu d'emploi et au niveau d'études atteint des personnes handicapées ou non au Manitoba pour 2009.

Taux d'emploi

Tableau 1 : Nombre et taux d'emploi des personnes de 16 à 64 ans selon le sexe et la situation relative au handicap, Manitoba 2009.

	Total		Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	N ^{bre} de personnes (en milliers de dollars)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers de dollars)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers de dollars)	% de personnes
Tous les hommes et les femmes						
Total	759	100,00	171	100,00	448	100,00
Employés toute l'année	423	55,70	102	59,40	320	71,40
Sans emploi toute l'année	F	0,90	F	1,60	F	0,90
Inactifs toute l'année	102	13,40	39	22,60	46	10,20
Autre	108	14,20	28	16,50	78	17,50
Hommes						
Total	381	100,00	82	100,00	227	100,00
Employés toute l'année	221	58,10	51	62,60	169	74,20
Sans emploi toute l'année	F	1,30	F	2,30	F	1,40
Inactifs toute l'année	39	10,30	14	17,00	15	6,60
Autre	56	14,80	15	18,10	41	17,90
Femmes						
Total	378	100,00	89	100,00	220	100,00
Employées toute l'année	202	53,30	50	56,50	151	68,50
Sans emploi toute l'année	F	0,40	F	0,90	F	0,40
Inactives toute l'année	63	16,60	25	27,70	31	13,90
Autre	51	13,50	13	14,90	38	17,20

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

Remarque : F Trop peu fiables pour être publiées.

Remarque : La catégorie « Autre » permet de recenser les personnes employées pendant une partie de l'année, sans emploi pendant une partie de l'année ou inactives pendant une partie de l'année et celles qui ont été dans deux de ces trois situations.

Revenu d'emploi

Tableau 2 : Répartition du revenu selon le sexe et la situation relative au handicap, Manitoba 2009

	Total		Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	N ^{bre} de personnes (en milliers de dollars)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers de dollars)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers de dollars)	% de personnes
Tous les hommes et les femmes						
Total	673	100,00	140	100,00	415	100,00
1 \$- 4 999 \$	77	11,40	22	15,90	38	9,10
5 000 \$- 19 999 \$	170	25,20	34	24,60	103	24,90
20 000 \$-29 999 \$	90	13,30	17	12,20	54	13,10
30 000 \$- 39 999 \$	92	13,70	19	13,30	56	13,50
40 000 \$- 49 999 \$	68	10,10	16	11,30	43	10,30
50 000 \$- 59 999 \$	54	8,00	11	7,70	36	8,70
Plus de 60 000 \$	122	18,20	21	15,00	84	20,30
Hommes						
Total	353	100,00	74	100,00	217	100,00
1 \$- 4 999 \$	32	9,00	12	16,60	14	6,20
5 000 \$- 19 999 \$	69	19,50	13	16,90	44	20,50
20 000 \$-29 999 \$	41	11,60	6	8,70	24	11,10
30 000 \$- 39 999 \$	48	13,50	10	13,80	27	12,40
40 000 \$- 49 999 \$	40	11,20	10	13,40	24	11,00
50 000 \$- 59 999 \$	34	9,80	F	7,20	25	11,40
Plus de 60 000 \$	90	25,50	17	23,50	59	27,40
Femmes						
Total	320	100,00	66	100,00	198	100,00
1 \$- 4 999 \$	45	14,00	10	15,20	24	12,30
5 000 \$- 19 999 \$	101	31,60	22	33,30	59	29,80
20 000 \$-29 999 \$	49	15,30	11	16,10	30	15,30
30 000 \$- 39 999 \$	45	14,00	8	12,70	29	14,70
40 000 \$- 49 999 \$	29	8,90	F	9,00	19	9,60
50 000 \$- 59 999 \$	19	6,10	F	8,30	12	5,80
Plus de 60 000 \$	32	10,10	F	5,30	25	12,50

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

Remarque : F Trop peu fiables pour être publiées.

Niveau d'études

Tableau 3 : Plus haut niveau d'études selon le sexe et la situation relative au handicap, Manitoba 2009

	Total		Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	N ^{bre} de personnes (en milliers de dollars)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers de dollars)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers de dollars)	% de personnes
Tous les hommes et les femmes						
Total	759	100,00	171	100,00	448	100,00
Moins que le diplôme d'études secondaires	129	17,00	30	17,80	64	14,40
Diplôme d'études secondaires	124	16,30	23	13,40	78	17,50
Certificat ou diplôme lié à un métier	39	5,20	11	6,60	22	4,90
Études collégiales	161	21,10	43	25,40	96	21,50
Certificat universitaire	138	18,20	28	16,20	96	21,40
Hommes						
Total	381	100,00	82	100,00	227	100,00
Moins que le diplôme d'études secondaires	72	19,00	16	19,30	38	16,70
Diplôme d'études secondaires	69	18,00	11	13,80	43	18,90
Certificat ou diplôme lié à un métier	23	6,00	6	7,40	13	5,70
Études collégiales	66	17,30	20	24,00	38	16,60
Certificat universitaire	69	18,10	12	15,20	50	22,10
Femmes						
Total	378	100,00	89	100,00	220	100,00
Moins que le diplôme d'études secondaires	57	15,00	15	16,30	26	12,00
Diplôme d'études secondaires	55	14,60	12	13,00	35	16,10
Certificat ou diplôme lié à un métier	17	4,40	F	5,80	9	4,10
Études collégiales	94	25,00	24	26,70	58	26,50
Certificat universitaire	70	18,40	15	17,10	45	20,60

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

Remarque : F Trop peu fiables pour être publiées.

CONCLUSION

Le gouvernement du Canada et les provinces et territoires ont offert de nombreux programmes d'aide aux personnes handicapées, au fil des ans.

À partir de l'entente de partage des coûts relative à la réadaptation professionnelle des personnes handicapées, les gouvernements ont travaillé ensemble pour offrir des services et des programmes d'emploi-habilités complets aux personnes handicapées.

Les ententes successives de partage des coûts entre les gouvernements, y compris l'AEPH, permettent de continuer à accroître l'autonomie des personnes handicapées ainsi que leur capacité à contribuer à la vie sociale et économique grâce à un emploi soumis à la concurrence. Plus récemment, l'EMTPH a démontré l'engagement du gouvernement à poursuivre ses objectifs visant l'intégration des personnes handicapées et la promotion de leur pleine citoyenneté.

Le Manitoba croit en l'intégration des personnes handicapées au marché du travail et voit dans l'EMTPH une occasion de miser sur les succès remportés par le PRPPH et l'AEPH, et d'améliorer davantage les programmes et les services offerts aux personnes handicapées.

This information is also available in English.